apporter quelques changements aux lois sur la presse.

La discussion de ce rapport n'est pas ordonnée par la Chambre.

L'EMPRUNT

Paris, 17 mars.

A une heure, l'emprunt entier était déjà souscrit, à la Caisse centrale du Trésor.

PROPOSITION BÉNAZET

La Chambre refuse l'urgence au projet de loi présenté par M. Bénazet, demandant la formation d'un nouveau canton dans l'arrondissement de Villefranche.

LE PORT DE MARSEILLE

La Chambre reprend l'examen du projet de loi, ayant pour objet la création de nouveaux bassins au sud du port de Marseille.

M. BETHMONT, président de la commission, repousse le reproche qui lui a été adressé et par lequel il serait accusé de partialité en faveur du projet présenté par M. Bernard.

M. WALDECK-ROUSSEAU, au nom du gouvernement, invoque la déclaration d'un ancien ministre des travaux publics et rappelle une convention passée entre l'Etat et la ville de Marseille. L'Etat ne peut pas empêcher la spéculation. Il y demeure étranger.

L'orateur préconise le projet qui est soumis à la Chambre.

M. Waldeck-Rousseau répondant à M. Bernard, dit que le projet est une œuvre administrative discutée avec le conseil de l'amirauté et constate que la commission mixte des travaux publics a adhéré au projet. L'amiral Jaurégiberry était du même avis.

L'orateur invoque l'avis du Conseil général des ponts et chaussées, et conteste les arguments développés par M. Farcy.

M. Waldeck-Rousseau combat la déclaration d'utilité publique qui est réclamée par M. Deshorties en faveur de son projet.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que M. Farcy a remis des conclusions demandant une enquête contradictoire sur les deux projets

M. WALDECK-ROUSSEAU conteste à la chambre le droit de voter une enquête (protestations). Il combat l'ajournement et rappelle que les travaux ont été condamnés par le conseil de l'amirauté et adoptés par la Chambre

M. FARCY reprend la thèse qu'il a soutenue mardi et dit que le projet de M. Deshorties ne comporte pas de spéculations comme celui de M. Bernard et insiste sur la nécessité d'une enquête contradictoire.

M. MAURICE-ROUVIER, rapporteur, signale l'accord existant entre tous les représentants légaux de Marseille, en faveur du projet. Il invoque une lettre de l'amiral Jaureguibery et la signature de M. de Freycinet. Il nie que des intérêts privés le rattachent au projet du gouvernement et estime que la chambre n'ordonnera pas de nouvelles enquêtes.

M. LABADIE, se défend d'avoir un intérêt personnel dans le projet de création de nouveaux bassins au sud du port de Marseille, et signale une vente de terrain à M. de Girardin, de deux millions, et à la suite de laquelle il fonda le *Petit Provençal* pour la défense de ce projet.

L'orateur appuie les critiques de M. Farcy.

M. DE GIRARDIN reproche à M. Labadié de dénaturer les faits et de changer la chambre en loge de portier. (Rumeurs.)

La séance est levée.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier.

Paris, le 17 mars 1881.

On chercherait vainement aujourd'hui, parmi les diverses classes de la population parisienne, l'empressement, la préoccupation, le mouvement si remarquable à toutes les époques où le gouvernement a fait appel aux souscriptions publiques pour un emprunt national.

Il y a bien à la porte des mairies, comme à celle du Trésor et des établissements publics, la queue traditionnelle, mais qu'elle différence avec le passé! Le prolétaire y brille par son absence, et ce sont uniquement de petits capitalistes qui viennent réclamer une ou deux obligations en échange de leur premier versement. On savait déjà depuis trois jours que l'emprunt était couvert plus de dix fois, soit par la haute Banque, les grands établissements de crédit et les sociétés d'assurance; aussi les masses s'en sont-elles complètement désintéressées. Quelques petits spéculateurs ont tripoté ces jours derniers sur ce qu'on est convenu de nommer en argot de coulisse la prime et les résultats, mais c'est tout. Il n'y a donc pas à se faire d'illusions: quand la petite épargne voudra se procurer des titres du nouvel emprunt, elle devra, en les payant plus cher que le taux d'émission, faire bénéficier en réalité la haute Banque de la différence. Il semble, du reste, que tout ait été officiellement arrangé pour qu'il en soit ainsi; on l'a bien vu lorsque la majorité a renvoyé au 19 mars l'interpellation de M. Dréolle, provoquant le ministre des finances à faire la lumière sur quelques points restés obscurs ou laissant à désirer, des conditions de la souscription.

La proposition Barodet tendant à la révision de la Constitution sert de thème depuis 24 heures aux commentaires de tous les organes radicaux, ce dont on aurait le droit de s'étonner, puisqu'elle ne saurait aboutir, même alors qu'elle serait adoptée par la majorité, étant donnée l'opposition du Sénat. Il est vrai qu'il s'agit pour l'extrême-gauche de trouver un terrain électoral qui lui soit commun avec les radicaux plus avancés, tels que les intransigeants; aussi n'épargnera-t-elle rien afin d'arriver sur ce point à une entente. Vous pouvez donc compter que la révision jouera un grand rôle dans les programmes socialistes et révolutionnaires qui vont se succéder d'ici au mois d'octobre. M. Barodet et ses amis comptent que les conservateurs feront, dans la circonstance, cause commune avec eux, en se prononçant également pour la révision à brève échéance. Ils se trompent en prenant pour argent comptant certains *desiderata* qui ont pu être exprimés sur les bancs de la droite, mais qui sont loin de représenter les véritables aspirations du grand parti de l'ordre. On s'en apercevra du reste bien lorsque les conservateurs viendront à poser leurs candidatures.

Si M. de Blowitz, le correspondant du *Times*, qui a passé avant-hier deux heures à l'Elysée à s'entretenir avec M. Jules Grévy, tient contre le scrutin de liste, ainsi qu'en témoignent les extraits de sa lettre du 15, M. Crawford, le correspondant du *Daily News* ami particulier de M. Gambetta, reçu à toute heure au Palais-Bourbon, par le président de la Chambre, tient contre le scrutin d'arrondissement. Vous trouverez dans le *Daily News* la contre partie des observations que le *Times* a reçues de son correspondant. Ce sera curieux, ne serait-ce que pour témoigner une fois de plus du désaccord persistant entre les deux présidents.

Mes pressentiments ne me trompaient pas. M. Jules Ferry retarde encore son entrevue avec la commission Boysset. C'est seulement la semaine prochaine que cette entrevue aura lieu, et encore!... Ce qui n'empêche pas la presse opportuniste de s'écrier avec plus d'ensemble que jamais: « Le scrutin de liste sera voté par la Chambre avant les vacances de Pâques. » Or, les vacances de Pâques doivent commencer normalement le mercredi de la semaine sainte, soit le 13 avril.

Croyez-vous, alors, que le président du conseil n'aura pas encore été entendu dans huit jours, c'est-à-dire le 25, que la commission puisse nommer son rapporteur, celui-ci faire son rapport, et la Chambre discuter et se prononcer sur la proposition Bardoux en quelque sorte *ex abrupto*? Si la chose n'est pas matériellement impossible, elle semble à tout le monde d'une exécution peu vraisemblable. En tous cas, tout semble dépendre du concours plus ou moins empressé du gouvernement en cette occasion.

Des poursuites ont été décidées dans le conseil d'avant-hier, contre le *Citoyen* et l'*Intransigeant*, pour apologie du régicide, ont dit les journaux officieux. Beaucoup de personnes n'ont accepté la nouvelle que sous bénéfice d'inventaire, car elles savaient que les membres du conseil s'étaient montrés divisés sur la question. Aujourd'hui que la plupart des organes de la fraction de la majorité, qui pèse le plus dans la balance, j'ai nommé l'Union républicaine, se sont prononcés contre les poursuites, on croit généralement à la Chambre qu'elles n'auront pas lieu.

Ce qui le prouverait, c'est que l'extrême gauche, qui devait interpeller M. Cazot, vient d'ajourner l'exécution de son projet jusqu'au moment où il lui sera démontré par l'envoi des citations du parquet au *Citoyen* et à l'*Intransigeant*, que les poursuites ne sont pas seulement restées à l'état d'intention.

Dans cette même réunion de l'extrême gauche, une proposition assez originale a été faite par M. Talandier. Elle ne tendait à rien moins, en interdisant au président de la Chambre de prononcer la clôture d'un débat avant que tous les orateurs inscrits aient été entendus, à créer chez nous un parti d'obstructionnistes, à l'instar de celui qui existait à la Chambre des Communes avant que, sur la motion de M. Gladstone, le speaker ait été investi de pouvoirs analogues à deux des présidents de nos deux Chambres pour couper court à tout débat inutile ou irritant. Bien entendu que la proposition de M. Talandier a été rejetée par le groupe Louis Blanc.

M. Tirard paraît bien embarrassé au sujet des viandes de provenance américaine soupçonnées de trichine. Depuis la mesure d'interdiction prise sur son initiative, et qui, il importe de le constater une fois de plus, a été parfaitement accueillie par la population, certains intéressés essaient de lui faire modifier sa résolution. Or, ces intéressés disposent, paraît-il, de puissantes influences, et le ministre du commerce, qui voudrait bien ménager la chèvre et le chou, ne sait guère à quel parti s'arrêter. Aujourd'hui encore, il a conféré avec le sous-préfet du Havre, venu à Paris à cet effet.

L'apposition sur les murs d'affiches vertes contenant des félicitations aux nihilistes, qui était signalée dès hier matin, s'est continuée la nuit dernière dans divers arrondissements. Un individu a été arrêté, mais c'était un simple ouvrier payé par des personnes inconnues et qu'il n'a pu désigner autrement. Maintenant que la surveillance de la police est en jeu, l'on supposait à la Chambre que l'on saurait à quoi s'en tenir sur les véritables auteurs des placards en question. Je n'en crois rien pour mon compte.

Le bilan de la Banque de France a été magnifique au point de vue de l'augmentation de l'encaisse, qui est de 33 millions dont 20 millions et demi en or. Le succès de l'emprunt a beau être discutable, les baissiers ont prétendu que le classement des nouveaux titres serait aussi long que difficile et des ventes nombreuses faites par le parquet aidant, ils ont fait prévaloir leurs impressions. Le 3 0/0 baisse de 5 centimes à 84,05, l'Amortissable de 15 centimes et le 5 0/0 de 2 centimes à 120,82. Après bourse, le 5 0/0, par suite d'achats opérés par la coulisse, s'est élevé à 121,05. La prime sur l'Amortissable nouveau est de 1 fr. 75; les résultats se traitent de 1 fr. 20 à 1 fr. 10. Il y a peu de transactions sur les fonds étrangers.

Après la Bourse, on prétendait dans les groupes de la spéculation que le milliard avait été souscrit 56 fois. La maison Rothschild figurerait dans la souscription pour 600 millions. La fameuse combinaison du dépôt des titres d'Etat adoptée pour base de souscription et conseillée, assure-t-on, par M. Cernuschi à M. Magnin, a décidément fait merveille.

Malheureusement, ces résultats, si brillants qu'ils soient, n'ont aucune influence sur le développement de notre commerce. Les tableaux publiés ce matin établissent que nos exportations ont baissé pendant ces deux premiers mois de 46 millions. Nous exportons moins, mais nous empruntons plus, et nous payons beaucoup de millions, pris sur le Trésor, à l'agiotage. Telle est la grande politique financière du parti opportuniste sous le règne de M. Gambetta.

Bulletin Economique

Le *Journal des Transports* tient de bonne source, dit-il, qu'un accord est intervenu entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer, relativement à la réduction de l'impôt sur la grande vitesse.

Bonne nouvelle, si elle est vraie!

Commerce de la France

Si optimiste que l'on soit et quelque préméditation que l'on apporte à attribuer au régime républicain tous les bienfaits et tous les avantages, il sera impossible de ne pas être frappé de la situation fâcheuse dont les chiffres de notre commerce extérieur renferment l'indice, pour les deux premiers mois du présent exercice.

Voici ces chiffres, rapprochés de ceux fournis par la période correspondante de l'année antérieure:

Importations	1881	1880
Objets d'aliment.	0,280,422,000	0,294,553,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'ind.	0,316,367,000	0,317,845,000
Objets fabriqués	978,113,000	965,690,000
Autres marchand.	032,568,000	030,423,000
Total	0,879,470,000	0,708,511,000
Exportations		
Objets fabriqués	0,184,779,000	0,206,093,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie	0,162,452,000	0,189,919,000
Autres marchand.	022,819,000	020,849,000
Total	0,369,249,000	0,416,861,000

Les importations se sont donc élevées, du 1er janvier au 28 février 1881, à la somme de 670 millions et demi, contre 369 millions 249,000 francs seulement d'exportation.

C'est là un état de choses dont nous avons eu déjà soin de signaler les regrettables conséquences, état de choses qui fait plus que se perpétuer et qui s'aggrave, car les différences produites aujourd'hui dépassent celles que jusqu'à présent nous avions eu lieu de constater.

Nos importations sont à la vérité inférieures d'une trentaine de millions à celles de l'année dernière; mais cela tient uniquement à la bonne qualité de la récolte de 1880, qui a permis de modérer les demandes de céréales à l'étranger.

A part ce résultat, dont nous nous félicitons d'ailleurs, presque tous les articles du tableau transcrit ci-dessus ont une signification franchement mauvaise. Par exemple, le chiffre des *exportations* d'objets fabriqués donne 184 millions en 1881 contre 206 millions en 1880; celui des *exportations* de produits naturels et de matières nécessaires à l'industrie, 162 millions en 1881 contre 189 millions en 1880.

En résumé, nos exportations de l'année dernière, pour les deux premiers mois, atteignaient une somme de 416 millions 861,000 fr. Pour les deux mêmes mois de la présente année, elles donnent 369 millions 249,000 fr. Le rapprochement est instructif: il prouve que notre décadence et notre infériorité commerciales sont manifestes, quoi qu'en disent les adulateurs intéressés du gouvernement actuel.

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATIONS

M. Friant, garde d'artillerie de 2e classe à Lille, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Colson, garde d'artillerie de 2e classe à Douai est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Bey, garde d'artillerie de 3e classe à Lille, est nommé à la 2e classe de son grade.

M. Gueneau, adjudant au 15e d'artillerie, est nommé garde d'artillerie de 3e classe.

M. Pierrart, garde de 1re classe à la direction d'artillerie de Lille, est nommé garde principal d'artillerie de 2e classe.

M. Leplat, médecin principal de 2e classe chargé des salles militaires à l'hospice civil d'Arras, est nommé médecin principal de 1re classe.

M. Comte, médecin-major de 2e classe au 14e de dragons, est nommé médecin-major de 1re classe.

M. Gambiez, capitaine du génie hors cadre, affecté au service d'état-major, est nommé à un emploi de son grade à l'état major du 1er corps d'armée.

M. Poulain, chef de bataillon d'infanterie hors cadre, employé à l'état major de la 2e division d'infanterie (1er corps d'armée) est nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 3e division d'infanterie (2e corps d'armée).

M. Pebeyre, sous-lieutenant au 73e de ligne, passe au 4e régiment de même arme, en remplacement de M. Schuh, qui permute avec lui.

M. Jacques, capitaine au 33e de ligne, est nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement de Fontenay-le-Comte.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

L'emprunt dans le Nord

Les opérations de récolement pour l'arrondissement de Lille sont terminées, à la trésorerie générale. Elles donnent le résultat suivant:

La souscription à la trésorerie et aux perceptions de l'arrondissement s'élève au chiffre énorme de 3,101,000 fr. *de rente*.

Le total du premier versement, tant en titres qu'en numéraire est de 18,231,322 fr.

Le nombre des souscripteurs pour l'arrondissement de Lille est de 2,075.

Le chiffre souscrit en capital par l'arrondissement de Lille est donc de 91 millions 156,610 francs.

Reste à connaître les résultats des six autres arrondissements du Nord.

Aucun rassemblement d'ouvriers digne d'être signalé n'a eu lieu aujourd'hui.

On croit que l'installation des fourneaux économiques sera complètement terminée vers le milieu de la semaine prochaine.

M. le docteur Carrette vient de donner sa démission de médecin et de chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

Il y avait trente-deux ans environ que M. Carrette exerçait ces méritantes fonctions et tout le monde sait à Roubaix avec quel dévouement.

Ce vieux praticien, qui a donné une si large part de sa vie au service des pauvres, invoque, nous dit-on, son âge et sa santé; nous croyons, nous, et beaucoup croient avec nous, que c'est surtout dans l'hostilité qu'on lui a témoignée qu'il faut chercher la cause de sa résolution.

M. le docteur Carrette ne veut pas attendre la révocation dont on semble le menacer et, il s'en va, obéissant à un sentiment de dignité fort légitime.

Mgr Duquesnay, archevêque nommé à Cambrai, a bien voulu souscrire cinq cents francs pour les monuments qui doivent être élevés dans la cathédrale à la mémoire de LL. EE. les Cardinaux Giraud et Régnier.

Jeudi à midi a eu lieu le désarmement des hommes de l'armée territoriale dont la période de treize jours d'exercice était terminée.

La plupart d'entr'eux ont regagné leurs foyers dans la soirée.

BREVET SUPERIEUR. — Les examens pour le brevet complet des jeunes filles ont été terminés hier.

Aux 24 aspirantes qui avaient été déclarées admissibles aux épreuves orales, s'étaient jointes plusieurs nouvelles aspirantes, désireuses de compléter leur brevet élémentaire. Ont été admises:

Mlles Aubert, Bailly, Cottenet, Coupez, Fanché, Hedde, Hounart, Lasselin, Latitia, Lemaire, Marthe Lemaire, Loetvoet, Macarez, Mathieu, Mardacq, Olivier, Ruel, Soyez, Thieuleux, Tramblin, Uraille, Venelle.

Mention d'Anglais:

Mlles Hélène Carpentier Drisse, Hadiven, Wesdall.

Mention d'Allemand:

Mlle Jeanne Delesalle.

Lundi prochain, 21 mars, commenceront les examens pour le brevet élémentaire des instituteurs.

On annonce de Carvin que M. Breton (Louis), le frère du peintre connu, se porte candidat au Conseil général du Pas-de-Calais contre l'honorable M. De Clercq.

M. l'abbé Camerlynck, de Saint-Jans-Cappel, vicaire de Cautiches (décanat d'Orchies), est nommé vicaire à Hazebrouck.

Le *Cercle musical royal* de Courtrai a donné, dimanche dernier, son concert annuel de charité. Parmi les artistes qui ont concouru à rendre ce concert des plus brillants, nous remarquons le nom d'un de nos concitoyens, M. Dubocage.

Voici les lignes que le *Courrier de Courtrai* lui consacre:

« M. Dubocage est un amateur flûtiste distingué; il tire de son instrument un son plein et velouté; il pose bien la note et l'on voit que des études suivies l'ont rendu entièrement maître de tout le mécanisme et de toutes les ressources de son instrument. »

La Société de gymnastique et d'armes, la *Jeunesse Roubaisienne* organise pour dimanche prochain 20 courant, une promenade gymnique qui promet d'être très attrayante. 10 sociétés y participeront; ce sont: La *Jeunesse*, L'*Ancienne* et la *Française* de Roubaix, La *Tourquennoise*, La *Renaissance* de Marcq, L'*Ancienne*, La *Patriote*, *Waxemmes*, L'*Union* et *Saint-Maurice* de Lille. Les Sociétés Roubaisiennes iront à la rencontre des sociétés lilloises au Petit-Wasquehal pour revenir ensuite toutes réunies, clairons et fanfare en tête au local de la *Jeunesse*, rue du Grand-Chemin.

La *Fanfare Delattre* offrira lundi prochain, à ses membres honoraires, une soirée bachique qui aura lieu, à 7 heures précises du soir, dans son local de la rue de Tourcoing.

La Fête patronale des Facultés catholiques de Lille, sera célébrée le samedi 19 mars.

A dix heures précises, Messe pontificale à Notre-Dame de la Treille.

A quatre heures et demie, Salut précédé d'un sermon par S. G. Monseigneur l'Evêque d'Arras.

Une enquête est commencée depuis avant-hier sur un fait grave qui vient de se passer aux Trois-Ponts. Des individus que la police espère bientôt découvrir, ont jeté du pétrole en assez grande quantité dans les puits de MM. Fremeaux et Gerard, deux voisins. L'eau n'est plus potable et les puits devront être mis à sec. Cet acte inqualifiable a causé beaucoup d'émotion dans le vaste quartier des Trois-Ponts.

L'agent de police Mayeux, de planton non loin du bureau d'octroi de la rue de Lannoy, a fait, ce matin, vers onze heures, une singulière découverte. Informé par un gamin qu'un homme était couché dans une baraque en paille située non loin du Pont-Rouge, il s'y rendit et trouva, en effet, un homme, affaibli au point de ne pouvoir faire aucun mouvement.

L'agent voulut le questionner, mais n'obtint aucune réponse. On se trouvait évidemment en présence d'un homme très gravement malade. Une voiture de place fut requisitionnée et le malade transporté à l'hôpital.

Là, à l'aide de papiers trouvés sur lui, on apprit que cet homme se nomme Giovanni Castayna, né à Pinisco, province de Caserte (Italie). On a trouvé sur lui une somme de 112 francs qui a été déposée entre les mains de l'économe.

L'état de Giovanni Castayna est considéré comme grave.

Un ouvrier apprêteur, Xavier Demeester, demeurant rue du Parcq, s'est affaissé ce matin, vers six heures, sur un des trottoirs de la rue de l'Alouette. Des passants le relevèrent aussitôt et lui prodiguèrent des soins, mais ce fut en vain, car cet homme expira au bout de quelques instants.

Xavier Demeester était âgé de 32 ans. Depuis quelque temps, il était sujet à des malaises fréquents.

On est parvenu à établir l'identité du cadavre retiré, hier matin, du canal de Roubaix. Le noyé se nommait Jean-Baptiste Bouvier et était âgé de 21 ans.

Bouvier était jardinier. Il avait quitté son domicile, rue de Barbieux, le 28 février dernier.

On croit à un suicide.

De nombreux curieux stationnent depuis hier, place du Trichon, en face de la maison de MM. Dubar et Lancelle, apprêteurs. Voici la cause de ces rassemblements:

Depuis plusieurs jours, des ouvriers terrassiers sont occupés à creuser les fondations d'une maison qui doit s'élever contiguë à la maison Dubar.

Hier, plusieurs d'entre eux s'aperçurent qu'un des murs de cette maison était lézardé de haut en bas, ce qui ne laissait pas que de présenter un grand danger. Des mesures furent aussitôt prises et le péril est aujourd'hui conjuré. Le mur a été étayé à l'aide d'une dizaine de poutres.

Trois jeunes gens de Roubaix, Albert et François B..., de la rue des Sept-Ponts, et Arthur R..., tisserand, âgé de 23 ans, viennent d'être arrêtés sous la prévention d'attentat à la pudeur.

Les jeunes gens arrêtés, hier et avant-hier, comme accusés de viol et d'attentat à la pudeur, ont été dirigés, ce matin, sur la maison d'arrêt de Lille.

Des gamins, que l'on croit être des élèves des écoles académiques, se sont amusés, hier soir, à casser les becs de gaz placés aux différents paliers de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, qui conduit à la rue Neuve. Un surveillant, M. Duthoit, prévenu qu'une obscurité complète régnait dans l'escalier et ignorant que le mécanisme fût brisé, approcha de l'endroit où devait se trouver l'un des becs, une bougie allumée. Il s'en suivit une explosion et un commencement d'incendie que l'on maîtrisa rapidement à l'aide de linge mouillé appliqué sur les flammes.

On a conduit, hier, au dépôt de sûreté, un jeune homme de la rue de Lille, Eugène Debrue, accusé de vol d'argent. Il paraît que ce malheureux, nommé Victor Duquesne, poussé par le désir de « faire le carnaval » s'était introduit chez une de ses voisines, Mme veuve Cornut, et lui avait volé 10 fr. Après avoir dépensé la moitié de cette somme, le mardi-gras dernier, Duquesne avait mit ce qui lui en restaiten réserve pour la mi-carême. Mais la police qui venait déranger ses projets. Bien qu'il ait rendu une partie de l'argent volé, il passera la mi-carême en prison.

Avant-hier soir, deux jeunes gens de Roubaix, MM. Louis Vanoverbeck et Edmond Leleu, batteur de matelas, ont trouvé sur la route de Leers à Lannoy, en face de la ferme Maire, un câble de 18 m. 40 de longueur. Ils ont déposé le lendemain, leur trouvaille entre les mains du commissaire de police de leur quartier.

Le 10 janvier dernier, un mandat d'arrêt avait été lancé par M. Plaisant, juge d'instruction à Lille, contre un boulanger nommé Louis Vanleebert, prévenu d'abus de confiance.

Vanleebert n'avait pas attendu la visite de la police et s'était réfugié à Mont-à-Leux.

Venu à Roubaix, ce matin, Vanleebert a été signalé à la police et arrêté.

Une seconde arrestation, celle de Mme veuve Castelain, marchande âgée de 60 ans, a aussi eu lieu ce matin, en vertu d'un mandat d'arrêt.

Mme Castelain est accusée de banqueroute frauduleuse.

On recherche activement un individu qui dit s'appeler Jules Hortelard, horloger à Roubaix. Il fait des dupes de tous les côtés. Plusieurs cabaretiers de Lille ont été victimes de ses escroqueries. Il y a quelques jours, il plantait son piquet dans l'estaminet tenu par Debière, à Fretin.

Il était porteur d'une malle qu'il secouait à dessein pour faire résonner le métal qu'elle contenait. La cabaretière croyait que cette malle contenait de l'argent. Il la lui confia, recommandant d'en avoir soin. La femme Debière n'y manqua pas.

Le lendemain de son arrivée, prétextant avoir perdu la clé de la fameuse malle et manquant de numéraire, il pria la cabaretière de lui changer un billet de 1,000 fr. « Si c'était un billet de 100 fr., dit cette dernière, je pourrais le changer. »

Donnez-moi toujours 100 francs répliqua Hortelard, nous règlerons demain. Au lieu de régler, il est parti et on ne l'a plus revu. Il va sans dire que la malle ne contenait que des objets sans valeur.

Un grave accident est arrivé mercredi, dans l'après-midi, au manège militaire. Un sous-lieutenant du 19e chasseurs, voulant frapper de son fouet un cheval rétif, a reçu un coup de pied qui lui brisa la mâchoire. Cet officier a été transporté immédiatement à l'hôpital militaire.

Dans sa séance du 17 mars 1881, le Conseil de Guerre séant à Lille, a prononcé les condamnations suivantes:

Lebel, Barnabé-Félicien, cavalier au 5e régiment de dragons, 15 jours de prison et 1 franc d'amende pour outrages envers un agent de la force publique et pour ivresse manifeste et publique.

Carel, Médéric-Victor, soldat de 2e classe au 73e de ligne, 5 ans de réclusion, 5 ans de surveillance et dégradation militaire pour vols au préjudice d'un militaire.

On nous informe que la commune de Hem offrira, comme d'ordinaire, à l'occasion de la kermesse, deux brillants carrousels, au bénéfice des pauvres, les dimanche et lundi 12 et 13 juin prochain.

Cette commune organise chaque année, depuis 28 ans, des divertissements de ce genre auxquels le public peut assister, puisqu'ils ont lieu sur la principale place de Hem.

Nous rappelons à ceux de nos lecteurs, que la chose peut intéresser. La course à pied qui aura lieu dimanche, à 4 heures, sur la place des Nonnes, à Tourcoing.

Le coureur, M. Delatouche, s'engage à faire 100 fois le tour de la piste, c'est-à-dire 28 kilomètres.

M. Delmasure, notre concitoyen, l'heureux rival de Bargossi, prendra part à la course.

Delmasure nous fait savoir, que cette course ayant été organisée de façon à offrir des sauts d'obstacles, il refuserait de concourir si ces conditions n'étaient pas remplies, comme cela s'est présenté déjà dans la course Bargossi.

On a arrêté hier à Halluin, un vagabond, nommé François Vermant, qui rôdait dans les campagnes.

ÉPHÉMÉRIDE

VENDREDI 18 MARS. — *Saint Gabriel, archange.* — 1602. — ETABLISSEMENT EN FRANCE DES FRÈRES SAINT-JEAN DE DIEU PAR HENRI IV. — Saint Jean de Dieu naquit en Portugal d'une famille obscure. Après avoir été simple berger, il embrassa la carrière des armes et fit partie de l'armée que Charles-Quint envoya contre les Turcs.

De retour en Espagne, il s'adonna quelque temps au commerce. Il abandonna cette profession pour se vouer entièrement au service des malades. Il réunit quelques disciples, qui firent serment de consacrer leur vie aux soins des infirmes et des malheureux, et son institut fut approuvé par Paul V en 1550. Il mourut en 1572, et fut canonisé en 1690.

Dès les commencements du XVIe siècle, Henri IV attira ces religieux en France et leur accorda de nombreux privilèges.

Depuis ce temps, ils se consacrèrent dans les différents hôpitaux du royaume, aux soins des malades incurables et des maux les plus repoussants.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 17 mars.

Vol de laines à Roubaix

Cette affaire, qui avait été remise il y a 8 jours, revient aujourd'hui devant le tribunal pour les plaidoiries.

Me Testelin fait les plus chaleureux efforts en faveur de son client, Auguste Desbouvries, de Roubaix.

Nous avons, il y a 8 jours, rendu compte de cette affaire.

Le tribunal condamne M. Desbouvries à 6 mois de prison et aux frais.

Détournement

Allinck Auguste, concierge chez MM. Screpel, Toussaint et Cie, avait reçu ordre d'aller toucher à la banque de MM. Devillers à Roubaix, une somme de 2200 francs.

Il a consommé, mais partit avec la dite somme. Les recherches les plus actives n'amenèrent aucun résultat. Il était parti pour Mouscron, de là pour Bruxelles, Flessingue, Anvers, Douvres et Londres. — Au bout de deux jours, il voulut revenir en France, et se fit arrêter à la gare de Calais. Il fit aussitôt les aveux les plus complets, restitua une somme de 1700 francs et témoigna d'un sincère repentir.

Me Roche, son avocat, demande toute l'indulgence des juges. C'est une fatalité qui a poussé cet homme honnête jusqu'ici à commettre une mauvaise action. Ce système réussit et le tribunal ne condamne Allinck qu'à deux mois de prison.

Vol.

Le 14 mars courant à 10 heures du soir, le nommé Auguste Vandenheten, entrait dans l'estaminet tenu, à Roubaix, rue Dubuffe, par les époux Bernard. Il demandait une chope qu'on lui servait et bientôt il se rendait à la cour, où il restait assez longtemps.

A son retour dans la salle d'estaminet, Mme Bernard crut remarquer qu'il portait une chemise appartenant à son mari. Elle avait précédemment, dit-elle, placé une chemise sur une chaise, dans sa cuisine, à côté d'une porte ouvrant sur la cour; or la chemise avait disparu!

Vandenheten protesta de son innocence un peu trop vivement peut-être et on le mit à la porte. Furieux de cette vexation sans justification possible pour lui, il frappa à coups de pied dans la porte, puis lançant un grès contre elle, il la brisa.

On le voit l'affaire était assez grave.

L'accusé répond à M. le Président qu'il a 32 ans, qu'il est père de 4 enfants, et bientôt de 5, ajoute-t-il.

Il a des métiers multiples: jardinier, terrassier, daubeur, garçon-brasseur à l'occasion, etc.

Il explique au tribunal qu'il n'était pas ivre du tout quand il entra à l'estaminet de la rue Dubuffe. Au contraire, il avait pris médecine ce qui l'obligea, sur une... dernière et pressante invitation à demander la cour au plus vite et à y demeurer forcément assez longtemps. Mais quant à la chemise qu'on dit volée, il ne l'a seulement pas vue. Et s'il a eu le tort — qu'il avoue — de se fâcher, c'est qu'au lieu de venir, comme il le demandait, vérifier chez lui si la chemise qu'il portait avait été volée, on le fait d'abord partir, puis on lui ferme la porte sur les talons. Alors il a frappé la porte et il l'a cassée un tout petit peut dit-il.

En fin de compte le vol n'est pas établi, non plus que l'ivresse. Vandenheten est donc acquitté de ces deux chefs. Mais il fera 15 jours de prison et paiera 16 francs d'amende pour le bris de clôture.

Escroquerie

Il s'agit encore une fois du père Dupuytren, le vieillard de 78 ans, qui est accusé de s'être fait loger et nourrir par un restaurateur de Lille, sans avoir un sou pour le payer.

L'identité de cet énigmatique personnage n'a pas encore pu être établie à cette audience — c'est la quatrième — et quoi que M. le président puisse lui dire, quoique chacune de ces assertions soit démentie catégoriquement par l'enquête, il persiste *mordieu* à soutenir qu'il s'appelle bien Dupuytren, qu'il est né à Bruxelles, qu'il y a habité, qu'il a été capitaine de cuirassiers belges. Rien ne peut le faire sortir de là, et, de guerre las, M. le président lui signifie qu'on le retiendra jusqu'à ce qu'on sache qui il est. En attendant, il reviendra jeudi prochain devant le tribunal. Peut être, d'ici là, aura-t-on découvert pourquoi il cache son identité avec une obstination pareille.

Destruction de matières industrielles

Il y a quelques jours, dans la fabrique de toile de M. Dulac, à Armentières, se produisait un fait odieux qui aurait pu amener une catastrophe. Le visiteur Guénin trouvait une courroie de transmission coupée net, évidemment au moyen d'un instrument tranchant.

Une enquête rapide fit connaître qu'un jeune ouvrier tisserand, Louis Demersmann, âgé de 14 ans, était l'auteur du méfait. Interrogé par la gendarmerie, il accusa deux de ses camarades du même âge que lui, Piat et Vermesch, de l'avoir aidé dans son opération.

A l'audience, le jeune Demersmann renouvelle son accusation, mais les deux témoins lui donnent un formel démenti.

Me Labbe défenseur de l'accusé, se demande comment il se fait qu'ayant vu l'action coupable de leur camarade, il n'ait pas dit la chose tout de suite.

Les deux gamins répondent que le visiteur s'étant immédiatement aperçu du fait et ayant dit qu'il voulait découvrir le coupable ils n'ont pas voulu dénoncer celui-ci sur l'heure, mais que le lendemain ils ont dit ce qu'ils savaient quand les gendarmes les ont interrogés.

M. le substitut Cottignies réclame l'application de l'article 443 du code pénal.

Me Labbe ne voit dans l'acte commis par le jeune accusé qu'une sorte de gaminerie pour faire enlever le patron, et, surtout, le contre-maître.

Cet enfant a-t-il le fond méchant que l'accusation lui prête? Non. Avant de travailler chez M. Dulac, il a été employé à Lille dans l'usine de MM. Delcourt et jamais on ne s'est plaint de lui. A Armentières non plus. Son père est un brave et très digne ouvrier, auquel ses patrons portent intérêt. Le tribunal lui rendra son fils qui a agi sans discernement.

Cette défense est couronnée d'un demi succès. Louis Demersmann fera, pour son escapade, un mois de correction.

Excitation de mineurs à la débauche

Les femmes Marie Jensonne et Joséphine Soman comparaissent sous cette grave inculpation. La huis-clos a été prononcé pour cette affaire qui n'est venue qu'à la fin de l'audience. Nous donnerons demain le jugement.

— BERGUES. — Les cloches destinées au carillon du beffroi sont depuis quelques jours déposées sous le péristyle de ce monument. Elles ont un poids total de 4,102 kilog. Treize, provenant de l'ancien carillon, on été nettoyées et burinées pour être mises d'accord avec les nouvelles; les vingt autres, entièrement neuves, ont été fondues par une maison de Paris.

— DESVRES. — Trois fermières, retour du marché, venaient de monter en voiture, pour rentrer dans leur village. Le maître de l'auberge qui tenait le cheval par la bride, le lâcha trop tôt; la bête s'emporta, et la voiture fut renversée avec une telle violence, que les quatre personnes furent assez grièvement blessées. L'une a le bras cassé, la seconde a de très fortes blessures à la tête, la troisième les reins brisés, et l'aubergiste a les reins et les jambes fortement contusionnés.

Voici les noms de ces femmes: Mmes Anselme de Quesques et Anastasie Leroy de Menneville. L'aubergiste est M. Florent Delhaye de Desvres.

— DENAIN. — Lundi soir, à Denain, un groupe important d'ouvriers se rattachant à l'industrie de la métallurgie se sont réunis pour prendre entre eux voies et moyens de constituer une Chambre syndicale. Un bureau provisoire a été nommé et une prochaine convocation réunira les adhérents.